



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Ajout ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)**

**Numéro de la demande :** 2015-1314  
**Demande :** Catégorie B.3.11 (Ajout ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Herbicide PP-2525  
**Numéro d'homologation :** 29261  
**Matières actives (m.a.) :** 25 % de thifensulfuron-méthyle et 25 % de tribénuron-méthyle  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2539055

### **Contexte**

L'herbicide PP-2525 est homologué pour la suppression ou la répression en post-levée de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les petites céréales. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide PP-2525 afin d'y inclure une allégation concernant la suppression du laiteron des champs à la dose prescrite de 15 g m.a./ha.

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### **Évaluation de la valeur**

Les renseignements sur la valeur, qui incluent les données de trois essais en champ menés sur le blé de printemps et l'orge en Saskatchewan en 2007 et 2008, ont révélé que l'herbicide PP-2525 à la dose prescrite de 15 g m.a./ha offrait une suppression acceptable du laiteron des champs.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question, et elle juge que l'information est suffisante pour modifier l'homologation de l'herbicide PP-2525 afin d'y inclure une allégation concernant la suppression du laiteron des champs.

## **Reference**

### List of Studies/Information Submitted by Registrant

PMRA # 2519970 2015, PP-2525 Herbicide for control of perennial sow thistle in spring wheat (including durum) and barley, DACO: 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, and 10.2.3.3(B).

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.